



**Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères  
de l'Ouest du Département de l'Eure**

**DECISION N°2023/002**

**Ajout de prix de vente des produits issus de la ressourcerie**

**Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président et confiant à ce dernier la fixation « des prix de vente des produits de la ressourcerie » ;

Vu la décision du président n°2020-0024 du 09 mars 2020, rendue exécutoire le 16 juillet 2020 définissant les modalités de fonctionnement de la régie « Ressourcerie du SDOMODE » ;

Vu la décision du président n°2021-002 du 18 février 2021, rendue exécutoire le 25 février 2021 fixant les prix de vente des produits issus de la « Ressourcerie du SDOMODE » ;

**DECIDE**

**Article 1 :** d'ajouter sept lignes de prix de vente de la régie « Ressourcerie du SDOMODE » comme suit :

<b>GRILLE TARIFAIRE TTC</b>		<b>Entrée de Gamme</b>			
<b>Catégories</b>	<b>Nature de l'objet</b>	<b>Tarif A (TBE /travail de réfection)</b>	<b>Tarif B (sans travail de réfection BE)</b>	<b>Tarif de base</b>	<b>Tarif C (lots)</b>
Puériculture	Accessoires divers		0,50 €	0,25 €	
Culture	Jeux vidéo		2,00 €		
Culture	Jeux / jouets	15,00 €	12,00 €		
					0,25 €
Bricolage/jardinage /Animalerie	Petit bricolage	8,00 €	1,50 €	0,20 €	
Textile	Laine				10€/kilo
Bijoux	Fantaisies	10,00 €	8,00 €	5,00 €	
Mercerie	Petits objets	1,00 €	0,50 €	0,25 €	

**Article 2 :** Les recettes budgétaires, liées aux ventes à la Ressourcerie, seront inscrites annuellement.

Fait à Bernay le 19/01/23

Par délégation du Comité Syndical,



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.*

